

DÉTAILS



La plaque de plâtre Knauf KH BA13 Hydro permet de réaliser des cloisons de séparation, de distribution ou de doublage de mur dans les locaux humides commerciaux, industriels, d'habitation ou ERP.

Elle possède une âme et deux parements hydrofugés de niveau H1, et convient en neuf comme en rénovation.

- Absorption superficielle supérieure ou égale à 160 g/m² après 2 heures
- Réaction au feu : A2-s1,d0

PLUS PRODUIT

Haute résistance à l'humidité
Adaptée aux milieux exigeants
Très bonnes performances acoustiques

CONSEILS D'UTILISATION

Cette plaque est associée dans le cas de finition par carrelage (sol et mur) à la sous-couche de protection à l'eau sous carrelage KNAUF ETANCHE associée à la bande de renfort KNAUF Bande. Elle est ensuite revêtue de carreaux céramiques collés.

Traitement des joints avec bande et enduit

Fixation par vissage sur ossature

Se conformer au DTU 25.41.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Matière	Plâtre	Teinte	Vert
Gamme	Plaques Hydro 13	Domaine d'application	Tertiaire Locaux commerciaux Collectif Petit collectif Etablissement Recevant du Public (ERP) Maison individuelle
Pièce /ouvrage de destination	Intérieur Pièce humide	Zone d'utilisation	Mur intérieur
Classe de feu	A2 s1 d0	Classement à l'humidité (H1 ...)	H1
Type de bords	Bords amincis	Type de pose/fixation	à visser
Montage	Sur ossature	Spécificité technique plaque/panneau	Hydro
Type de support	Support neuf Support ancien (rénovation)	Type de travaux	Neuf et Rénovation

Procédé d'utilisation	Par l'intérieur	Dimensions l x H x P	250 x 120 cm
Code douane SH8	68091900	Mentions d'avertissement	Pas de mention d'avertissement
Classement COV	A+		

D.O.P. (DÉCLARATION OF PERFORMANCE)

« En application du Règlement des Produits de Construction, la déclaration des performances (DoP) est un document établi par le fabricant, qui y décrit les performances de son produit ainsi que son usage prévu. Pour tout complément : <http://www.rpcnet.fr> ».

Pour tous les produits concernés par le marquage CE, autres que les produits de construction soumis à DoP, le fabricant doit rédiger une déclaration UE de conformité (DoC). Il y atteste que son produit est conforme aux exigences essentielles réglementaires, définies par l'Union Européenne en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.

Elle est disponible sur le site <https://www.pointp.fr/> ou en suivant le code QR ci-contre avec votre téléphone portable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

La Fiche de Données de Sécurité (FDS) est le document de référence établi par le fabricant de la substance ou du mélange pour la communication et la prévention des risques chimiques (dangers pour la santé et l'environnement, moyens de protection et mesures à prendre en cas d'urgence).

Elle est disponible sur le site <https://www.pointp.fr/> ou en suivant le code QR ci-contre avec votre téléphone portable.